# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 9 OCTOBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI 9 OCTOBRE.


VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co., à leurs salles de vente—Bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Murphy, aux Nos 238 et 110, rue des Magasins—brandy, whisky, genièvre, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Linge ouvré de cheminée, lingerie, chapeaux, etc.

SPECTACLES.

Jeudi, 9 Octobre.
ACADÉMIE. Chez Emile, comédie.

## Echec à la Corruption.

Ce qui donne ici tant d'aplomb au gouvernement de fait en Louisiane, c'est évidemment la composition du nouveau Congrès. On ne saurait nier en effet que ce Congrès n'ait une majorité républicaine beaucoup plus forte que celle du Congrès précédent, et lorsqu'enfin tous les gouvernements républicains dans les Etats comptent sur un appui en toutes matières. C'est l'accablement de la minorité par la majorité, accablement forcé et infaillible puisque le parti républicain a agi de manière à se l'assurer par des fraudes électorales. En cela notre civilisation politique se distingue de celle d'autrefois. On était, en vérité, trop naïf précédemment. Le parti qui était au pouvoir se contentait pour s'y maintenir de ses forces propres, pécuniaires et bouches. Il comprenait naturellement les votes de ses fonctionnaires. Encore citait-on des votes indépendants donnés par eux et ces votes n'étaient pas suivis de destitutions. Quant aux fraudes électorales, aux fraudes matérielles, les substitutions de boîtes, les changements de bulletins, les fantaisies d'enregistrement, les escamotages de retours, tout cela était inconnu et les partis n'y avaient pas recours. On se contentait de recommander les siens, de vanter souvent les vertus et les capacités qu'ils n'avaient pas, ce qui pouvait contribuer à les rendre meilleurs; le fait est que certains hommes, dont le passé n'était pas irréprochable sous tous les rapports, s'étaient épurés aux élections. On en a rapporté plusieurs exemples: ces hommes, voulant se rendre dignes de leur nouvelle position, tachaient d'élever leur moralité à ce niveau et en cela il y avait profit pour eux, pour leurs commettants et pour tout le monde.

Aujourd'hui on a peu d'égards pour des titres purement moraux; on les estime fort peu, si peu même que c'est la dernière considération de toutes dans l'estime des cabaleurs électoraux qui ne s'en servent pas. Allez donc dire aux électeurs noirs d'une paroisse que tel candidat a de la probité, de l'honneur, de la délicatesse, qu'il possède l'instruction et du talent; quel effet pensez-vous que cela produise dans l'esprit des nègres! Les nègres ont-ils été habitués à peser les vertus morales ou les facultés intellectuelles? Le mérite d'un candidat peut-il être pour eux autre chose que le dévouement à la cause de leur race? C'est du reste ce qu'on leur a appris et ils ne peuvent en savoir davantage.

La valeur morale des candidats étant mise de côté, qu'estime-t-on le plus dans les qualités d'un candidat? On estime justement ce qui va droit au succès et ce qui peut l'assurer d'une manière positive et certaine. Ainsi l'audace, qui roule plus toutes les fraudes, qui décide à les commettre est l'homme préféré, si l'on connaissait un prestidigitateur infaillible, c'est lui qu'on irait chercher et on le mettrait volontiers à la tête de la république, pourvu, bien entendu, qu'il aliénât son indépendance au profit du parti qui l'aurait découvert et qui en ferait son coryphée.

Le grand but aujourd'hui est d'arriver au pouvoir et, quand on y est, d'y rester par tous les moyens. De là l'usage de ces fraudes matérielles qui dans le Sud ont anéanti le suffrage et qui, si Grant est élu une troisième fois, l'anéantiront aussi dans le Nord pour la plus grande gloire d'un parti, le parti radical.

Telle est la morale politique sur l'appui de laquelle compte le gouvernement *de facto* en Louisiane pour triompher dans le nouveau Congrès. Une chose l'inquiétait cependant, c'était l'élection de la ville. Evidemment les hommes qui composent le Conseil municipal le savent; et ils le gênent par cela seul qu'ils ne font rien pour le parti, puisqu'ils ont été élus par un parti opposé. Ce parti ajoute ces hommes pour les faire disparaître de la scène à la première fausse qu'ils pourraient commettre. On n'ose pas agir brusquement contre eux; ils ont obtenu en ville une telle majorité qu'elle en est respectable aux yeux même de leurs ennemis. De là les ménagements du gouvernement à leur égard, et de là aussi, un peu sans doute, la réserve, la discrétion et la prudence du Conseil de ville. Point de projets extravagants; point de ces petites roueries à l'aide desquelles on avait organisé le pillage dans les revenus municipaux. Pour la première fois depuis sept ans, l'économie règne à l'Hôtel de Ville. Un pareil régime se fait respecter même de ses plus féroces ennemis.

Aussi a-t-on senti le besoin d'en venir à un moyen extraordinaire et qui fait bien la honte de cette époque: on a exploité la corruption. Ce qui embarrassait le plus, c'était l'immense majorité que les fusionistes avaient obtenue en ville et surtout la légitimité de cette majorité. On a voulu la détruire l'une et l'autre en attaquant les résultats électoraux jusques dans leurs sources, et pour arriver plus sûrement au but, on s'est attaché à gagner la conscience de l'homme qui le sort encore Warmoth avait proposé à l'enregistrement des votants et à la police des élections, et cet homme maîtrisé, dominé par des considérations dont nous ne connaissons ni la valeur, ni la nature, a répudié ses propres œuvres comme frauduleuses, il s'est inscrit en faux contre tous ses actes et s'est délivré à lui-même un brevet d'infamie. Il a établi à sa manière, qu'en ville, il y avait eu revirement de 10,000 voix à faire et que ces 10,000 voix, attribuées au parti de la fusion, appartenaient au parti radical auquel lui, chef de l'enregistrement, les avait volées.

Le gouvernement *de facto* s'est considéré dès lors comme inattaquable devant le Congrès et comme ayant tout pouvoir de changer la municipalité quand la mesure répondra à ses idées et à ses intérêts de convenance personnelle. Mais il avait compté sans ses hôtes. M. Blanchard n'a pas fait l'élection à lui tout seul. Il avait sous ses ordres des enregistreurs et d'autres officiers. Or, il est arrivé que ces officiers, rougissant de leur chef, se sont inscrits en faux eux-mêmes contre ses dénonciations et ont opposé à son affidavit menteur leur propre affidavit qui confirme honorablement tous les retours du Bureau Wharton; et ces officiers sont déjà 30 contre 1; bientôt ils seront 40, 50, 100 contre deux ou trois prévaricateurs et parjures. Tel sera, en définitive, le résultat des combinaisons odieuses du gouvernement *de facto*; ses tentatives et ses succès de corruption n'auront servi qu'à le confondre lui-même et il pourrait bien se faire que le Congrès, si républicain qu'il soit, voulût se faire l'honneur d'un acte de justice politique. Une fois, d'ailleurs, n'est pas coutume.

LIQUIDATION.—Les actionnaires de la banque dite "New Orleans National Banking Association" verront plus loin un avis par lequel ils sont priés de se présenter aux bureaux de l'Association, pour y signer une pétition relative à la liquidation de la dite association.

NOTICE D'ASSESSMENT.—Nos 147, 148 et 149. Voyez la colonne des notices spéciales, la mort de J. K. Mingle, Chas. Kuhn et Alex. Musich—Payable au bureau de la "Mutual Aid & Benevolent Life Insurance Association"—N° 19, rue du Camp.

ROY'S SUGAR CANE COVERER.—C'est le nom d'un instrument inventé par M. Roy pour couvrir les plants de canne. L'invention est des plus utiles et a déjà rendu de grands services. Elle épargne la main d'œuvre et avance le travail d'une manière considérable. Nous n'entreprendrons pas de faire la description de la machine, car les descriptions sont toujours insuffisantes; mais nous parlerons de sa puissance effective et c'est là l'important. Un homme avec deux mulets peut couvrir un arpent de cannes en 30 ou 40 minutes ou 15 arpents en un jour de 10 heures de travail, ce qui, en évaluant à 1 piastre le travail des deux mulets et à 1 piastre le travail de l'homme, fait une dépense de deux piastres. En d'autres termes, avec deux piastres de frais, on peut planter, en cannes à sucre, 15 arpents par jour. Une plantation de 100 arpents se fait donc en sept jours au prix de $14. Ce résultat est merveilleux. Il est d'autant plus appréciable que le temps n'est pas toujours favorable pour la plantation de la canne, et qu'il faut saisir le moment où la terre est propice et ce moment passe vite. Il est donc d'une importance de premier ordre d'en profiter à la hâte quand il se présente et c'est ce que permet une bonne Cane Covere. Quant à la facilité de " Sugar Cane Coverer " de M. Roy.

Quant au prix de la machine, il ne dépasse pas $125. Ainsi, pour une plantation de 100 arpents, qui coûterait $150 en employant 10 hommes pendant 15 jours à 1 piastre par jour, il y a dès la première année à gagner 11 piastres puisque le travail ne coûterait que $14 et la machine $125. Pour chaque année subséquente, le bénéfice serait de $136; pour 100 arpents. Quant au travail, il est uniforme et parfait. Du reste, on peut voir la machine sur l'habitation de M. Roy, à une très courte distance au-dessous de la ville, ou au magasin de M. B. Flotte, rue de la Vieille-Levée, 99.

Nous devons ajouter que le " Sugar Cane Coverer " a eu un grand succès à la dernière Foire des Fair Grounds et que tous les planteurs qui l'ont vu fonctionner en ont été émerveillés. Aussi les demandes sont-elles nombreuses et bientôt chaque sucrerie aura une machine de ce genre pour faire ses plantations de cannes.

VENTE A GRAND SACRIFICE.—La maison Barrière, rue du Canal 133, annonce qu'à partir de ce jour jusqu'au 25 du courant, elle vendra son stock de marchandises à des prix de grand sacrifice, et que le 28 elle vendra le reste à l'encan. C'est donc là une excellente occasion de bon marché que nous recommandons aux dames. Elles savent mieux que nous combien est riche le stock de la maison Barrière.

—M. B. Sembre, propriétaire du magasin situé à l'angle des rues St Louis et Royale, annonce, dans une colonne de même journal, qu'il fait, en ce moment, un grand déballage de marchandises d'hiver parmi lesquelles nous remarquons: des chemises blanches, des manteaux tricot et des bas de laine pour enfants, des articles de mercerie, des corsets français, de la parfumerie, des français et des gilets de peau pour hommes, des cols, des chaussettes, des cannes, des parapluies, et, enfin, tout un assortiment de jouets, de poupées et de voitures d'enfants.

Ces divers articles ont été achetés à d'excellentes conditions et M. B. Sembre est disposé à les écouler à des prix d'un bon marché sans précédent. Nous prions nos lecteurs de prendre note de ce fait.

## Europe.

Nous empruntons aux journaux de Paris, du 23 septembre, les nouvelles qui suivent:

Le deuxième tour de scrutin qui vient d'avoir lieu dans notre colonne de la Guadeloupe, pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale, a produit le résultat suivant: M. Germain Casse, 5,300 voix de plus que M. Paul de Cassagnac, 2,500 voix. M. Germain Casse appartient à l'opinion républicaine la plus avancée, et c'est le radicalisme le plus violent qui triomphe en sa personne: le nouveau député a, en effet collaboré successivement, jusqu'à ces derniers temps, aux journaux de la démocratie ultra radicale.—*Patrie.*

— On nous rapporte que les membres de l'Union républicaine, de passage à Paris en ce moment, ont été vivement émus en apprenant la réunion conservatrice qui doit avoir lieu jeudi, après la séance de la commission de permanence, et qu'ils ont résolu de se réunir également jeudi, avant et après cette séance, en vue de prendre les mesures que leur paraîtraient exiger les résolutions adoptées par la réunion conservatrice.

Dans la réunion qui aura lieu avant la séance, on réglerait l'attitude et le rôle des membres républicains de la commission; on ferait proposer par eux une convocation immédiate de l'Assemblée; mais on compte peu sur le succès de cette proposition, qui serait certainement repoussée par la majorité.

La seconde réunion des députés radicaux suivra celle des députés conservateurs, dont les résolutions détermineront ses propres résolutions. Le plan de cette dernière campagne, pour la défense du régime impié le 4 septembre, n'est donc pas encore arrêté dans l'esprit des républicains eux-mêmes. On dit cependant, dès à présent, que si l'Union conservatrice se dessine jeudi avec assez de netteté pour ne laisser aucun doute sur l'issue très prochaine de la crise, les membres de l'Union républicaine proposeraient à leur tour la démission en masse, et que tous les efforts du parti seraient concentrés, d'ici au 5 novembre, à rallier à ce moyen désespéré un nombre suffisant de députés pour que l'Assemblée ne se trouvât plus en état de délibérer.

Cependant on craint beaucoup et avec raison, dans le camp radical, que cette manœuvre n'obtienne pas l'adhésion indispensable des républicains modérés et de la minorité du centre gauche, où il règne depuis quelques jours un véritable désarroi.

*(Pays.)*

Voici la liste des départements qui ont été successivement déclarés en *état de guerre*, avec l'indication exacte du jour où des pouvoirs extraordinaires ont été conférés par suite à l'autorité militaire:

| | |
|---|---|
| Aisne | 23 août 1870. |
| Ardennes | 15 août 1870. |
| Aube | 17 août 1870. |
| Bas Rhin | 19 juillet 1870. |
| Cher | 1er octobre 1870. |
| Doubs | 5 octobre 1870. |
| Côte-d'Or | 17 août 1870. |
| Eure | 13 septembre 1870. |
| Eure-et-Loir | 15 septembre 1870. |
| Haute-Marne | 13 août 1870. |
| Haut-Rhin | 19 juillet 1870. |
| Haute Saône | 11 août 1870. |
| Jura | 15 octobre 1870. |
| Indre-et-Loire | 1er octobre 1870. |
| Loiret | 15 septembre 1870. |
| Loir et-Cher | 1er octobre 1870. |
| Marne | 13 août 1870. |
| Meurthe | 6 août 1870. |
| Meuse | 6 août 1870. |
| Moselle | 19 juillet 1870. |
| Oise | 23 août 1870. |
| Orne | 19 septembre 1870. |
| Pas-de-Calais | 9 septembre 1870. |
| Saône-et-Loire | 21 octobre 1870. |
| Sarthe | 1er octobre 1870. |
| Seine | 30 août 1870. |
| Seine-et-Marne | 24 août 1870. |
| Seine-Inférieure | 13 septembre 1870. |
| Seine-et-Oise | 5 septembre 1870. |
| Somme | 26 août 1870. |
| Vosges | 6 août 1870. |
| Yonne | 22 août 1870. |
| Alin | 29 octobre 1870. |
| Allier | 26 novembre 1870. |
| Creuse | 12 janvier 1871. |
| Calvados | 1er octobre 1870. |
| Deux Sèvres | 17 décembre 1870. |
| Haute-Vienne | 19 janvier 1871. |
| Ile-et-Vilaine | 12 janvier 1871. |
| Indre | 10 octobre 1870. |
| Isère | 31 janvier 1871. |
| Loire-Inférieure | 19 janvier 1871. |
| Loire | 1er décembre 1870. |
| Maine-et Loire | 18 octobre 1870. |
| Manche | 12 janvier 1871. |
| Mayenne | 25 octobre 1870. |
| Nièvre | 10 octobre 1870. |
| Nord | 26 août 1870. |
| Rhône | 28 novembre 1870. |
| Vendée | 12 janvier 1871. |
| Vienne | 17 décembre 1870. |

On écrit de Versailles, le 19 septembre, au *Courrier de Paris:*

Il se confirme que d'ici quelques jours les chefs des fractions conservatrices de l'Assemblée auront exactement à quoi s'en tenir sur les intentions du comte de Chambord; les détails du manifeste que l'on prépare ne seront pas connus avant la réunion de l'Assemblée; on craint en effet qu'une publication trop hâtive ne soit contraire aux intérêts monarchistes. C'est l'avis du plus grand nombre et notamment d'un député aujourd'hui à Frohsdorff et qui disait, il y a quelques jours, devant nous "qu'en France un événement doit être bruit si l'on ne veut pas en perdre les fruits."

On lit, d'autre part, dans le *Mémorial diplomatique:*

Un de nos correspondants de Vienne nous fait part des conversations qui sont toujours engagées dans les salons politiques de cette capitale, au sujet de la restauration monarchique en France.

On paraît croire à Vienne que l'œuvre de cette restauration, loin d'être abandonnée, se poursuit, au contraire, sans bruit, mais avec persévérance.

Les difficultés les plus grosses existeraient bien moins au château de Frohsdorf que dans les régions parlementaires de Versailles. Le comte de Chambord ne veut nullement être un roi absolu, et il assume parfaitement les devoirs et les obligations de la monarchie constitutionnelle, avec la responsabilité ministérielle. Il n'est pas contraire à l'établissement des futurs rapports du roi avec la nation sur la base d'un contrat *bilatéral*, contrat auquel la nation sera liée au même degré que la dynastie. Il importe donc de fixer la nature et les termes des garanties qui assureraient la loyale et scrupuleuse exécution de ce contrat bilatéral.

Il reste aussi entendu, en tout cas, qu'à l'Assemblée nationale appartiendront toutes les initiatives, et pour le rétablissement de la monarchie et pour la fixation de la Charte.

Tels sont les bruits dont nous entretient notre correspondant viennois.

On écrit de Vienne, le 19 septembre, au *Courrier de Paris:*

J'ai eu hier soir, en sortant du théâtre, une entrevue très longue avec un personnage important, qui voit très souvent l'empereur et le comte Andrassy, en un mot, avec un homme très bien renseigné et très bien placé pour connaître mêmes les secrets d'Etat.

Naturellement notre conversation roula sur le voyage du roi, sur le résultat de ce voyage et ses conséquences, si conséquences il y a, au point de vue français surtout.

"Mon Dieu! me disait M. H....., nous aimons tous la France ici, et il n'y a pas longtemps encore que le comte Andrassy disait devant moi: "Le voyage du roi d'Italie n'a rien qui soit de nature à inquiéter la France; nous voyons au contraire d'un bon œil à Vienne les efforts que fait le parti pour reconquérir sa légitime influence en Europe, car nous sommes convaincus que la reconstitution de la France est nécessaire à l'équilibre européen. *Mais nous ne dirons rien sur un pays de certains côtés de sa politique.....*

"Malheureusement, cette dernière phrase, continua M. H....., est fondée, en partie du moins.

Ah! si vous aviez un gouvernement régulier et solidement assis sur des institutions définitives au lieu d'être provisoires, établi sur un principe au lieu d'être le fruit d'un expédient, l'entente qui vase former n'aurait pas évidemment la même portée; mais l'état précaire dans lequel se trouve la France, les dangers que court votre situation incertaine et les menaces qui se dressent de votre mouvement révolutionnaire, tout jusqu'à un certain point une certaine méfiance.

Vous êtes sans cesse exposés aux convoitises du jacobinisme, et cela efraie les gouvernements monarchiques. Vous devez comprendre que la perpective d'une République avec M. Gambetta ou un Vaulabelle, ou Félix Pyat à sa tête, ou même avec M. Thiers allié aux rouges, n'a rien de séduisant pour nos voisins.

Je demandais à M. H..... s'il croyait à la conclusion d'une sorte de traité entre l'Autriche et l'Italie?

Oh! non, me répiqua-t-il vivement. Andrassy ne se départira pas de sa politique de non-intervention, de la politique de la *main liée*, et il ne s'en départira ni en faveur de Rome ni en faveur de Florence, et c'est là ce qui rend la conclusion d'un traité impossible. L'empereur François-Joseph, soucieux de la paix..... a dit devant moi: Un souverain doit savoir oublier en temps utile, mais ce souvenir en temps opportun."

Pour le moment, il oublie 1866; un moment viendra peut-être où il s'en souviendra. Nous suivons son exemple."

Là s'arrêta notre entretien, et je vous le transmets en vous assurant que le personnage dont je vous parle est à même de bien connaître les sentiments de l'empereur et le fond de la politique que l'on suit en ce moment à Vienne.

On écrit de Vienne, 20 septembre, au *Paris-Journal:*

Après avoir visité l'exposition hippique, le roi d'Italie est allé à Schœnbrunn, où un dîner de famille était préparé. L'impératrice Elisabeth *devait* nécessairement y prendre place, et l'on assure que le roi "galant homme" attachait un grand prix à s'asseoir à côté de cette souveraine, qui est, sans contexte, l'une des femmes les plus belles et les plus distinguées de son pays. Ce sentiment est fort concevable pour peu qu'on se remette en mémoire que l'impératrice d'Autriche est la sœur de l'héroïque Marie-Sophie, reine de Naples.

Un contre-temps est venu mettre à néant "ce rêve" du roi d'Italie. Sa Majesté s'est trouvée subitement atteinte d'un *rhume* et n'a point paru au gala de Schœnbrunn.

Assurément Victor-Emmanuel ne se méprendra pas sur le caractère et sur l'opportunité de ce *rhume*.

Ce dîner, de même que celui qui l'aurait le lendemain, et qui a été servi plus solennellement dans la grande galerie de la Hoffburg, a été plein pompeux intérêt. Il a été fort court, du reste, et il est advenu par le tout à fait apparent que l'empereur, les archiducs et le roi d'Italie lui-même avaient hâte de dégager la tête de l'un parle, pour le théâtre ou l'on doute.

Le spectacle a été d'ailleurs fort marquis, mais il a duré assez longtemps pour qu'on remarquât que l'archiduchesse Marie-Thérèse, qui était placée à côté du roi, paraissait souffrir comme une gêne des membres républicains de la commission; on ferait proposer par eux une convocation immédiate de l'Assemblée; mais on compte peu sur le succès de cette proposition, qui serait certainement repoussée par la majorité.

La seconde réunion des députés radicaux suivra celle des députés conservateurs, dont les résolutions détermineront ses propres résolutions. Le plan de cette dernière campagne, pour la défense du régime impié le 4 septembre, n'est donc pas encore arrêté dans l'esprit des républicains eux-mêmes. On dit cependant, dès à présent, que si l'Union conservatrice se dessine jeudi avec assez de netteté pour ne laisser aucun doute sur l'issue très prochaine de la crise, les membres de l'Union républicaine proposeraient à leur tour la démission en masse, et que tous les efforts du parti seraient concentrés, d'ici au 5 novembre, à rallier à ce moyen désespéré un nombre suffisant de députés pour que l'Assemblée ne se trouvât plus en état de délibérer.

Cependant on craint beaucoup et avec raison, dans le camp radical, que cette manœuvre n'obtienne pas l'adhésion indispensable des républicains modérés et de la minorité du centre gauche, où il règne depuis quelques jours un véritable désarroi.

*(Pays.)*

Voici la liste des départements qui ont été successivement déclarés en *état de guerre*, avec l'indication exacte du jour où des pouvoirs extraordinaires ont été conférés par suite à l'autorité militaire:

| | |
|---|---|
| Aisne | 23 août 1870. |
| Ardennes | 15 août 1870. |
| Aube | 17 août 1870. |
| Bas Rhin | 19 juillet 1870. |
| Cher | 1er octobre 1870. |
| Doubs | 5 octobre 1870. |
| Côte-d'Or | 17 août 1870. |
| Eure | 13 septembre 1870. |
| Eure-et-Loir | 15 septembre 1870. |
| Haute-Marne | 13 août 1870. |
| Haut-Rhin | 19 juillet 1870. |
| Haute Saône | 11 août 1870. |
| Jura | 15 octobre 1870. |
| Indre-et-Loire | 1er octobre 1870. |
| Loiret | 15 septembre 1870. |
| Loir et-Cher | 1er octobre 1870. |
| Marne | 13 août 1870. |
| Meurthe | 6 août 1870. |
| Meuse | 6 août 1870. |
| Moselle | 19 juillet 1870. |
| Oise | 23 août 1870. |
| Orne | 19 septembre 1870. |
| Pas-de-Calais | 9 septembre 1870. |
| Saône-et-Loire | 21 octobre 1870. |
| Sarthe | 1er octobre 1870. |
| Seine | 30 août 1870. |
| Seine-et-Marne | 24 août 1870. |
| Seine-Inférieure | 13 septembre 1870. |
| Seine-et-Oise | 5 septembre 1870. |
| Somme | 26 août 1870. |
| Vosges | 6 août 1870. |
| Yonne | 22 août 1870. |
| Alin | 29 octobre 1870. |
| Allier | 26 novembre 1870. |
| Creuse | 12 janvier 1871. |
| Calvados | 1er octobre 1870. |
| Deux Sèvres | 17 décembre 1870. |
| Haute-Vienne | 19 janvier 1871. |
| Ile-et-Vilaine | 12 janvier 1871. |
| Indre | 10 octobre 1870. |
| Isère | 31 janvier 1871. |
| Loire-Inférieure | 19 janvier 1871. |
| Loire | 1er décembre 1870. |
| Maine-et Loire | 18 octobre 1870. |
| Manche | 12 janvier 1871. |
| Mayenne | 25 octobre 1870. |
| Nièvre | 10 octobre 1870. |
| Nord | 26 août 1870. |
| Rhône | 28 novembre 1870. |
| Vendée | 12 janvier 1871. |
| Vienne | 17 décembre 1870. |

On écrit de Versailles, le 19 septembre, au *Courrier de Paris:*

Il se confirme que d'ici quelques jours les chefs des fractions conservatrices de l'Assemblée auront exactement à quoi s'en tenir sur les intentions du comte de Chambord; les détails du manifeste que l'on prépare ne seront pas connus avant la réunion de l'Assemblée; on craint en effet qu'une publication trop hâtive ne soit contraire aux intérêts monarchistes. C'est l'avis du plus grand nombre et notamment d'un député aujourd'hui à Frohsdorf et qui disait, il y a quelques jours, devant nous "qu'en France un événement doit être bruit si l'on ne veut pas en perdre les fruits."

On lit, d'autre part, dans le *Mémorial diplomatique:*

Un de nos correspondants de Vienne nous fait part des conversations qui sont toujours engagées dans les salons politi-

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Mlle Alice Harrisson, la charmante actrice de l'Académie, est toujours la favorite du public, qui ne se lasse pas de l'applaudir dans ses différents rôles. La comédie de "Fun," nouvelle traduction du "Chapeau de paille d'Italie," qui, franchement, n'était pas très drôle, a été remplacée par la comédie de "Martha Bann," dans laquelle Mlle Harrisson obtient un brillant succès.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

### GRAND INCENDIE DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

**Plus de Quarante Maisons réduites en cendres.**

Il semblerait que le Troisième District de la Nlle-Orléans est voué à la destruction. En moins de six mois, deux terribles conflagrations détruisent des blocs entiers de maisons et réduisent à la misère plus de cent pauvres familles!

Dans la nuit du 4 au 5 mai, c'était le tour des maisons de ce malheureux District sont presque toutes construites en bois et sont, en outre très rapprochées les unes des autres; de sorte que, quand un incendie se déclare dans l'une d'elles, les flammes gagnent rapidement toutes les autres maisons de bois, qui brûlent comme autant de bottes de paille.

Cela manque aussi dans le Troisième District; les bornes fontaines y sont rares; lorsque, encore que le contraire se voit presque toutes les fois que le feu éclate, on ouvre les robinets, il ne sort souvent bouche à peine une goutte d'eau.

Depuis trois ans d'années, toutes les administrations de la ville ont eu une sollicitude particulière pour ce quartier, pour subsidier leur reprocher, mais que nous n'avons pas à discuter aujourd'hui.

Tant que le Troisième District ne sera pas convenablement pourvu d'eau, il sera toujours de la part de la population entière, toujours, faute d'eau, une menace d'incendie.

Cette population est composée, en grande partie, d'ouvriers, de petits boutiquiers et d'hommes de peine, appartenant à la race latine, qui risquent de perdre en quelques heures le fruit de longues années de travail, s'ils viennent, pour la plupart, au jour, surtout en ce moment où le peuple est écrasé d'impôts.

Ajoutez aussi, sous par sou, un modique avoir; il n'est pas une maisonnette, ou plutôt une cabane, afin d'avoir un abri assuré pour leur vieillesse.

Survient un incendie, allumé souvent par des malfaiteurs et voilà toutes leurs espérances détruites; les voilà privés de nouveau dans la pauvreté! C'est vraiment un spectacle navrant que celui de ces familles sans asile, qui cessent d'arracher aux flammes quelques restes de ce qui fut leur maison, de ce qui fut leur mobilier.

La conduite des pompiers est toujours admirable dans ces terribles occasions; mais leurs courageux efforts sont paralysés par le manque d'eau. Ils risquent bravement leur vie, ils dispotent chaque pouce du terrain qu'ouvre l'élément destructeur; mais, ils sont réduits à l'impuissance et ils sont forcés d'assister au désastre, sans pouvoir arrêter la marche progressive des flammes, toujours, faute d'eau.

C'est hier, après-midi, vers cinq heures, que le feu a été manifesté tout d'abord au coin des rues Marigny et Moralès, dans une maison en bois, à deux étages, appartenant à Mme Pons et habitée par elle. Une cabane, située rue des Bons Enfants, a été détruite après, et un autre demi-heure, le carré, limité par les rues Moralès, Marigny et Bons-Enfants était en feu.

Voici la liste des maisons qui ont été consumées avec les détails qu'il nous a été possible de nous procurer, au milieu de la confusion générale:

Rue des Bons-Enfants, entre Mandeville et Marigny: la maison en bois, à deux étages, appartenant à Madame Pons; une autre, des trois maisons basses, propriétaires inconnus; la tonnellerie de T. Beck, assurée à la compagnie Germania pour $1,500; la maison basse, en bois, appartenant à Mme Mandel; l'épicerie située au No 700, propriétaire inconnu; la maison au No 701, appartenant à madame Calo veuve, et la cuisine de la maison située au No 703.

Rue Mandeville, entre Bons Enfants et Moralès:—la maison habitée par M. Stéphens; la maison appartenant à M. Phillips; les Nos 1702, 1704, appartenant à Mrs. Fredman, modiste assurée à la compagnie Germania pour $350; le No 1706, occupé par Mme Wintz et habitée par M. Ulrich; le No 1708, assuré pour $1,500 à la compagnie des Marchands; le No 1710, appartenant à M. Peck, petites corvettes et bateaux; et le No 1712, appartenant à M. Dalard et habité par Auguste Patterson.

Rue Moralès, entre Mandeville et Marigny: les maisons situées aux Nos 124, appartenant à H. Gibbs et habitées par Henry Washington; la grocerie sise au No 126, appartenant à John Weickel,—perte couverte par une assurance de $1,500: la maison située au No 129, propriétaire inconnu; et les trois maisons situées aux Nos 131, 133 et 135, propriétaires inconnus.

Rue Marigny, entre Moralès et Bons-Enfants: les trois maisons, situées aux Nos 137, 139 et 141; la première appartenant à J. A. Roche et assurée; la seconde, propriétaire inconnu; et la troisième, appartenant à Félonise Galatin et assurée pour $1,400 à la Compagnie des Marchands.

Rue Moralès: la maisons ont été détruites et un plus grand nombre encore endommagées par l'eau et le feu; mais nous sommes forcé de clôre ici la liste, faute de renseignements.

L'incendie a duré pendant deux heures et il n'est pas encore parfaitement éteint. A l'exception de quelques maisons, toutes les habitations qui ont été détruites étaient de peu de valeur, et la plupart n'étaient habitées que par des ouvriers, des petits boutiquiers et des hommes de peine. Plusieurs de ces derniers, forcés de fuir ici la flamme, ont été dévalisés.

Vers huit heures une seconde alarme a été donnée par la boîte portant le numéro 13, qui a été tirée sous les cendres. Pendant la conflagration, le maire Wiltz avait fait venir plusieurs charrettes pour transporter les bagages des malheureux incendiés.

Les shérif Sauvinet nous a apporté des documents qui prouvent qu'il n'a réclamé qu'une somme de $44,000; et cela, non pas à titre de dommages et intérêts, mais pour les émoluments et la commission qui lui sont perçus par lui.

Nous convenons que la prétention d'obtenir cette somme nous paraît un peu exorbitante, que celle d'en obtenir quarante-quatre mille; mais ce n'est pas aussi très raisonnable.

Il est possible que la réclamation de l'ex-Shérif radical soit fondée; nous n'avons pas le temps ni le désir, surtout, de l'approfondir; mais nous voulons arriver à cette conclusion, que les contribuables sont logés à la même enseigne, ils doivent se retirer du service avec plusieurs centaines de mille dollars en poche.—Et, dans de la gymnastique, et c'est blessé très-légèrement, dit-on, à la figure.

Quant au prince Napoléon, il était avant-hier à St-Gratien. Mais c'est tout de même un homme bien à plaindre, depuis qu'il vient être général de division.

*(XIXe Siècle.)*

La vente du général Dannemuil, malgré ses quatre-vingt-deux ans, en rendra à Périgueux pour les fêtes des 28-29 septembre, données à l'occasion de l'inauguration de la statue du général.

EXPLORATION DU FLEUVE BLEU.—La société de géographie de Paris a reçu la communication suivante:

"M. le lieutenant de vaisseau Francis Garnier, qui, aux dernières nouvelles, s'était arrêté à Tchoungking au Yuen kiang, sur le Yang tsé kiang, a traversé toutes la région des rapides sans accident sérieux et est arrivé à Tchong kin-fou le 30 juin, cinquante jours après son départ du Hankéou." Dans la région des rapides, l'immense fleuve se rapproche de la chaîne de montagnes qui sépare le bassin du Yangtse de la Chine septentrionale. Il traverse des contrées merveilleusement accidentées, dont les mouvements géologiques devaient fatalement rendre pénible et le cours du fleuve, tout en lui prêtant les aspects les plus pittoresques.

M. Garnier se plaît à reconnaître avec quelle cordialité et quels égards les autorités chinoises se sont mises à la disposition d'un voyageur, qui, d'ailleurs, était déjà pour les mandarins de ces provinces une vieille connaissance. Le relèvements hydrographiques, les observations surtout, ont été souvent contrariés par le mauvais temps. Les résultats scientifiques de toute espèce recueillis par M. Francis Garnier sont donc assez importants. Le voyageur a été successivement en relations avec presque toutes les nations françaises échelonnées sur ce parcours, et particulièrement avec les évêques Lide, Langlois, Lande et Le Turdu, et avec Mgr Desflèches, provicaire apostolique, qui lui a donné l'hospitalité à Tchoungkin-fou, au moment où il arrivait dans cette capitale peu avant la chute de l'empire chinois.

*TEMPERATURE.*—8 Octobre 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

| | Fahrenholt. | Centigrade |
|---|---|---|
| 6 A. M. | 55 | 13 |
| 12 M. | 76 | 25 |
| 3 P. M. | 83 | 29 |
| 6 P. M. | 75 | 24 |

☞ Voyez une belle parure qui brillent entre deux lignes cerulléennes; voyez une belle dame sans une broche, et blasphémez comme le misérable le plus gai; c'est un économiste admirable: ces articles devraient leur conservation; c'est en achetant qu'il faut consulter l'économie de la bourse.

M. F. A.

"Disparais, horrible spectre!" — Cette énergique exclamation de Macbeth est celle que pousse la ménagère à la vue des punaises, chez qui ballonnent les objets dont elle se sert journellement et ceux qui sont l'ornement de la maison; mais il n'est pas nécessaire de prononcer cette parole pour se débarrasser de ces insectes, chez lui. Un pot de Stapolite les fait disparaître comme par magie et rend la chambre habitable à l'instant même. Le Stapolite est inoffensif pour les meubles et nettoie aussi bien même que le savon ordinaire.

Décédé hier matin, à 7 heures, à l'âge de dix-neuf ans, ROMULUS SALVANT. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Salvant et Bolon, sont respectueusement priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures précises, de la maison mortuaire, No 77, rue de Marais.

Décédé hier, 8 octobre, à l'âge de cinquante-cinq ans, BERTRAND DAUPHINE, natif de Monte-Carasse (Prusse). Une amie et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de la dernière résidence, enseignes du coin Chartres et St Louis.

Décédée à la paroisse Ste Hélène, à Algiers, le 19 septembre 1873, à l'âge de quarante-sept ans, Mme veuve JOSEPH SALVATIERE, née Mathé Pesiard.

Bureaux de Murray Aid and Benevolent Life Insurance Association, Camp.—Nouvelle-Orléans, 7 octobre 1873. Le décès de J. K. MINGLE, membre de la Compagnie de la mort d'ALEX. MASSICH, membre de la Compagnie, le 7 mars 1873, et de la mort de CHARLES KUHN, membre de la Compagnie, le 1er mai 1873, la Compagnie a décidé de payer à chacun des héritiers de ces membres décédés la somme de $1,000, et que les assemblées générales pour la mort de ces membres seront remises à la première assemblée générale qui aura lieu après le 1er mai 1874. Les membres de la Compagnie sont priés de prendre note de ces avis. Par ordre de la Société Howard.

WM. COOPER,
Secrétaire-trésorier pro tem.

## ENTREPOT DE TAPIS.

A. SHOUSHEE & CO.,
Offre, en vente en ce moment,
TAPIS—Tapis anglais, Velours et Brussels;
TOILES CIRÉES—Toiles cirées de toutes largeurs, et émaillées.—NATTES—100 rouleaux Matting blanc, rouge et jaune.
STORES—Cretonnes, couvertures de toilettes et STORES, Cretonnes, persiennes, &c., &c.
BUREAUX en dentelle et dentelle Brettelienne.
TOILES CIRÉES, LINOLEUMS, LINOLEUM, CRIN, étoupe, peluche, &c., &c. 1000—8 PF

## ENTREPOT DE TAPIS
ET DE TOILES CIRÉES.